



Compte rendu de la séance du jeudi 26 novembre 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-six novembre, le Conseil Municipal dûment convoqué par courrier daté du 19 novembre 2020, s'est réuni à 20 heures 30 dans la salle du Conseil Municipal de la commune de Centres, sous la présidence de Madame Nadine VERNHES

Etaient présents : Madame Nadine VERNHES, Monsieur Pascal SERMET, Madame Edith GAUBERT, Monsieur André LAURAS, Monsieur Guilhem CABROL - REVEL, Madame Françoise BESSIERE, Monsieur Régis BARRIA, Monsieur Pierre COUDERC, Monsieur Jean-Luc GAYRARD, Monsieur Jérôme REY, Monsieur Jacques GENIEYS

Représenté(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire : Madame GAUBERT Edith

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du vendredi 13 novembre
- Participation de la commune en parts sociales et compte courant associé de la SAS CAE BIOGAZ
- Choix du prestataire pour la création du site internet
- Choix du prestataire pour le renouvellement du matériel informatique
- Choix du prestataire pour les logiciels Etat-Civil et assainissement
- Motion de soutien à l'usine Bosch d'Onet le château

Il a été rajouté au compte-rendu, les observations de Mr GENIEYS. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPORT EN COMPTE COURANT ENTRE LA MAIRIE DE CENTRES ET LA SAS CAE BIOGAZ : (DE_2020_071)

Madame le Maire expose les motifs suivants :

La Mairie de Centres par délibération DE 202006039 en date du 11 juin 2020, s'est engagée dans le cadre de son soutien aux projets de développement durable, à une participation au capital SAS CAE Biogaz pour une somme de 30 000€.

Cette participation n'ayant pas été versée, Madame le Maire propose une participation au capital de 100€.

En sus de cette participation, la mairie de Centres peut faire un apport à la SAS CAE Biogaz de disponibilités de trésorerie dans le compte courant d'associé de la SAS.

Les apports constituent une créance exigibles selon les termes de la convention annexée à la présente délibération. La durée de l'apport ne saurait toutefois excéder deux années, renouvelable une fois.

Cette décision est motivée par la nécessité de couvrir les premiers besoins de financement de la SAS CAE Biogaz, dans le cadre de son démarrage opérationnel lui permettant de disposer des ressources.

Les apports en compte courant associé sont autorisés et encadrés par les articles L.1522-4 et L.1522-5 du CGCT. L'apport envisagé dans le cadre du projet de convention présente les caractéristiques suivantes :

- Nature de l'apport : avance en compte courant
- Objet : couverture des premiers besoins de financement de la SAS CAE Biogaz
- Durée : deux ans, éventuellement renouvelable une fois
- Montant : 29 900€
- Conditions de remboursement : remboursement intégral des avances au terme de la convention ou transformation de l'apport dans le cadre d'une opération d'augmentation du capital social.

L'apport de la mairie de Centres ne fait pas l'objet de rémunération de la part de la SAS CAE Biogaz conformément aux dispositions de l'article L.1522-5 du CGCT.

Le conseil autorise Madame le Maire à signer la convention et les documents nécessaires à cette opération.

Monsieur BARRIA et Monsieur Jérôme REY s'abstiennent de voter puisqu'ils ont des participations dans la SAS CAE BIOGAZ. Le reste du conseil passe au vote.

Pour : 6

Contre : 2

Abstention(s) : 3

CHOIX DU PRESTATAIRE SITE INTERNET : (DE 2020 072)

Madame le Maire soumet à l'assemblée trois devis pour l'hébergement, la création et la maintenance du site internet de la commune.

Devis SMICA : 500 € pour la création + 500 € pour la maintenance et l'hébergement par année

Devis AGEDI : 300 € pour le logiciel + 200 € pour la maintenance + 687 € par journée de formation + 495 € pour l'hébergement

Devis LINOV : 1 500 € pour la création du site internet + 480 € pour la maintenance + 60 € la page supplémentaire

A l'unanimité, le conseil municipal vote pour le devis du SMICA.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour : 11

Contre : 0

Abstention(s) : 0

CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE RENOUVELLEMENT DU MATÉRIEL INFORMATIQUE : (DE 2020 073)

Madame le Maire présente à l'assemblée trois devis pour le renouvellement du matériel informatique, le SMICA et la SIA 12 et EPBS.

Globalement l'offre et le service offert par la société SIA 12 sont plus intéressants.

Madame le Maire va demander à la SIA12 des précisions notamment sur les logiciels contenus dans le pack office et re lister le matériel choisi avec le prix.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le choix du fournisseur SIA 12.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention(s) : 0

CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE LOGICIEL ÉTAT CIVIL ET ASSAINISSEMENT : (DE 2020 074)

Madame le Maire présente à l'assemblée deux devis pour l'équipement de la mairie d'un logiciel état civil et assainissement.

Actuellement, la mairie fonctionne avec le logiciel AGEDI pour la comptabilité, la paye, les élections, les assemblées délibérantes.

En conséquence, l'offre faite par AGEDI est plus intéressante tant par son prix que par le rajout des modules manquants.

L'offre faite par BERGER LEVRAULT est bien plus onéreuse et l'utilisation du logiciel complexe.

A l'unanimité le choix des modules état civil et assainissement AGEDI a été approuvé.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits

Pour : 11

Contre : 0

Abstention(s) : 0

NOËL 2020 DES AGENTS : (DE 2020 075)

Madame le Maire propose à l'assemblée d'offrir aux agents municipaux pour Noël 2020 des bons d'achats sous forme de chèques cadeaux valable chez les commerçants et producteurs de la commune comme suit :

Agents titulaires : 60€

Agents remplaçants : 40€

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour moi et an susdits.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention(s) : 0

VOTE DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES - SALLES DES FÊTES DE CENTRES : (DE 2020 076)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Il s'agit de travaux de réfection électrique de la salle de fêtes de Centres pour un montant de 6000€ effectués par l'entreprise JOURDAS.

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à CENTRES, les jour, mois et an que dessus.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention(s) : 0

VOTE DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES - CENTRES : (DE 2020 077)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

il s'agit de travaux de réfection du vestiaire du foot à Taurines pour un montant de 1344€ effectués par l'entreprise LACOMBE.

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2031 - 195	Frais d'études	1344.00	
2315 - 188	Installat°, matériel et outillage techni		1344.00

TOTAL :	1344.00	1344.00
----------------	----------------	----------------

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à CENTRES, les jour, mois et an que dessus.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention(s) : 0

VOTE DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES - CENTRES : (DE 2020 078)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

il s'agit de travaux de remplacement menuiserie pour un montant de 1843.20 effectués par l'entreprise ENJALBERT Guilhem et de travaux de maçonnerie des escaliers de l'école de Taurines pour un montant de 2760€ effectués par l'entreprise THUBIERES Maçonnerie

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2031 - 195	Frais d'études	4603.20	
21318 (041)	Autres bâtiments publics		4603.20
TOTAL :		4603.20	4603.20

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à CENTRES, les jour, mois et an que dessus.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention(s) : 0

VOTE DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES - ASS CENTRES : (DE 2020 079)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget assainissement de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
706121	Redevance modernisation des réseaux	-20.00	
777 (042)	Quote-part subv invest transf cpte résul		20.00

TOTAL	20.00	20.00
-------	-------	-------

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à CENTRES, les jour, mois et an que dessus.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la demande de l'ADM de présenter la motion suivante :

Motion pour la défense de l'usine Bosch à Onet-le-Château

Présentée par l'association départementale des Maires et Présidents de communautés de l'Aveyron

Monsieur le Président expose que depuis de nombreux trimestres, l'avenir de l'usine Bosch à Onet-le-Château, premier employeur du bassin d'emploi de Rodez et de l'Aveyron, s'écrit en pointillés en passant en vingt ans de 2400 salariés à 1245 personnes aujourd'hui. A partir de 2017, le maire d'Onet-le-Château, le président de Rodez Agglomération, les élus départementaux et régionaux, les parlementaires, les présidents de chambres consulaires, les syndicats présents sur le site et les représentants du personnel, le CESER, ont tenté en vain d'obtenir des réponses claires à leurs interrogations.

Encore très récemment, l'ensemble de ces acteurs a adressé des courriers aux membres du gouvernement, sans avoir, pour l'heure, de réponse.

Lors des questions au gouvernement devant le Sénat le 18 novembre dernier, M. Bruno Le Maire a répondu qu'il restera vigilant quant aux respects des engagements pris par la société Robert Bosch sur l'avenir du site aveyronnais. De son côté, l'entreprise Robert Bosch a toujours conditionné ses engagements à une exigence de clarté sur les arbitrages du gouvernement français sur les effets environnementaux des nouveaux moteurs diesels. Or, à ce jour il faut relever la prise de position de Mme Barbara Pompili, Ministre de la Transition écologique, du 12 octobre dernier annonçant la fin de la prime de conversion écologique sur les véhicules diesel, sans avoir communiqué les conclusions de l'étude qu'il appartient à son Ministère de présenter.

Un projet de question à M. Bruno Le Maire est aujourd'hui sur le bureau de l'Assemblée Nationale.

Toutes ces interventions visent à obtenir principalement la publication de l'étude indépendante, commandée par le gouvernement en juillet 2019 pour établir de manière rigoureuse la réalité des émissions de polluants (...) dans des conditions réelles de circulation, y compris avec des véhicules au kilométrage élevé, et en laboratoire et ainsi établir l'éligibilité ou non des nouveaux moteurs diesel à la vignette CRIT'AIR 1. Les résultats de cette enquête étaient promis pour la fin 2019. Un an plus tard, nous ne voyons toujours rien venir.

Aujourd'hui, et alors que la France redécouvre les vertus économiques et sociales d'un nécessaire tissu industriel fort, force est de constater que le dossier sur le diesel est exclusivement traité sur un mode idéologique.

Aussi, les élus de l'association départementale des Maires et présidents de Communautés de l'Aveyron exigent :

- L'instauration d'un moratoire sur la politique gouvernementale en matière de motorisation ;
- La communication immédiate des résultats de l'étude indépendante sur les nouveaux moteurs diesels et leur éventuelle éligibilité à la vignette CRIT'AIR1.

- L'examen objectif par des études indépendantes de l'impact écologique des différents types de motorisation diesel, électrique, essence, hybride et hydrogène : depuis l'extraction des matières premières à leur recyclage en fin de vie ;

A l'unanimité le conseil municipal, valide la motion et présente son soutien à l'entreprise Bosch.

Fin de séance à 23h00.